

LISTE DES VACCINS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Conformément au code de Santé Publique (Article L3111-4), les étudiants souhaitant poursuivre leurs études en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Kinésithérapie et Pharmacie doivent être à jour **des vaccinations obligatoires** :

- IRD (Intra-dermo réaction à la tuberculose) Récente de moins de 1 an
- DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite)
- Hépatite B complète et sérologie complète (AgHBs, Ac HBs, Ac HBc AcHBs <100)

ATTENTION : Tout manquement aux obligations vaccinales vous expose à l'interdiction de participer aux stages indispensables à la poursuite de vos études.

Vaccins recommandés :

- ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole)
- Coqueluche
- Méningocoque (Type C)
- Varicelle (en l'absence d'antécédent attesté de cette maladie)

Il vous appartient de contacter, **dès maintenant**, votre médecin traitant ou un autre médecin pour vérifier que vous êtes à jour ou vous mettre à jour. Ce médecin complètera votre carnet de Santé ou de vaccination.

Vous devez contacter **la Médecine Préventive (SCMPPS) de l'Université de Montpellier** afin d'obtenir un RDV.

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
S.C.M.P.P.S. - Antenne OCCITANIE

IUT Montpellier-Sète - bât P
99, Avenue d'Occitanie
34296 MONTPELLIER
Tel : 04 34 43 30 70 / Mail : scmpps-occitanie@umontpellier.fr